

## APPEL À PROJETS

### RÉSIDENCES MULTI-SITES DE CRÉATION IN SITU **PROGRAMME NOMADES - 2016/2017** NOS LIEUX COMMUNS

#### APPEL À PROJETS 2016

Le programme **NOMADES** est un programme de résidences multi-sites de création in situ, porté par le réseau Nos Lieux Communs.

Dans le cadre de ce programme, un appel à projets est lancé pour accueillir des équipes artistiques en résidence. Chaque équipe sélectionnée sera accueillie par au moins trois structures membres du réseau.

Ces résidences de création s'articulent en deux étapes successives :

- un premier temps d'immersion qui favorise la découverte et la compréhension des contextes spécifiques des différents lieux d'accueil ;
- une étape de présentations publiques des œuvres créées

La durée de la résidence est d'environ six semaines à répartir entre les différentes structures d'accueil.

Les présentations publiques sont la finalité de la résidence. Présentées dans le cadre des événements organisés par les structures d'accueil, elles peuvent prendre la forme d'un spectacle ou d'une performance.

La durée totale du programme peut s'échelonner sur 18 mois.

#### NOS LIEUX COMMUNS

Nos Lieux Communs est un réseau de sept structures culturelles dédiées à la création contemporaine et au spectacle vivant qui inscrivent leurs actions dans des espaces de nature, des lieux atypiques, et des jardins remarquables en France. Ces structures développent leurs projets artistiques comme des révélateurs du paysage, pensé comme une expérience sensorielle, et interrogent les points de vue sur l'espace public et le monde au prisme des regards singuliers des artistes.

Les sept structures qui constituent ce réseau sont :

- *ENTRE COUR ET JARDINS*, où les artistes sont invités à intervenir dans des jardins de Bourgogne et Champagne (Barbirey-sur-Ouche, Dijon, Bussy-Rabutin, Reims). [www.ecej.fr](http://www.ecej.fr)

- *EXTENSION SAUVAGE*, une aventure chorégraphique en milieu rural portée par l'association Figure project, sur un territoire allant de Combourg à Bazouges-la-Pérouse, en Ille-et-Vilaine. [www.extensionsauvage.com](http://www.extensionsauvage.com)

- *FORMAT*, qui conduit un travail annuel d'infusion de l'art chorégraphique en Ardèche méridionale, et ouvre son festival au Domaine de Rochemure à Jaujac le premier week-end de juillet. [www.format-danse.com](http://www.format-danse.com)

- *LE PARC JEAN-JACQUES ROUSSEAU*, situé à Ermenonville, dans l'Oise, Centre culturel de rencontre développe un programme artistique et culturel pluridisciplinaire dont le Festival des fabriques, dédié à la création contemporaine. [www.parc-rousseau.fr](http://www.parc-rousseau.fr)

- À *DOMICILE*, dans le village de Guissény, sur la Côte des Légendes, en Bretagne, sensibilise, de manière participative la population du territoire à la danse contemporaine depuis 2007, en n'excluant aucune forme d'art. [www.adomicile.guisseny.fr](http://www.adomicile.guisseny.fr)

- *PLASTIQUE DANSE FLORE*, dont le festival se déroule depuis 2007 dans le Potager du Roi à Versailles, en partenariat avec l'École nationale supérieure de paysage. [www.plastiquedanseflore.com](http://www.plastiquedanseflore.com)

- *2D2H*, sur la côte basque entre le Domaine d'Abbadia, sur la commune d'Hendaye, et la ville d'Hondarribia, ce festival est porté par l'association Bizkiak Project.

## OBJECTIFS DES RÉSIDENCES

Nos Lieux Communs souhaite développer un cadre propice à la création contemporaine dans des espaces qui ne sont pas identifiés comme tel. Pour ce faire le programme **NOMADES** propose d'accueillir des artistes en résidence de création sur plusieurs lieux afin qu'ils puissent prendre le temps de l'observation et de la compréhension des espaces investis, puis développer des protocoles, des méthodologies susceptibles de répondre à la diversité de ces différents contextes et aux problématiques inhérentes à la prise en considération de lieux remarquables, du plein air, de l'espace public, de leurs contraintes, de leurs complexités. Ces modalités ainsi éprouvées ont pour objectif d'offrir aux artistes de meilleurs outils pour avancer dans leurs recherches et pérenniser leurs créations.

Une attention toute particulière sera portée à la capacité du projet de s'adapter d'un lieu à l'autre.

## QUI PEUT PARTICIPER ?

Ce programme est destiné aux professionnels de toute forme artistique : arts chorégraphiques, visuels, sonores... avec une attention particulière pour les projets transdisciplinaires. NOMADES peut garantir des capacités d'accueil pour une à trois personnes et un dispositif technique léger ; au-delà, les candidats devront justifier dans leur dossier des apports complémentaires nécessaires.

## CONDITIONS DE LA RÉSIDENCE

Nos Lieux Communs garantit un apport financier de coproduction pour le déroulement des résidences. Cette enveloppe, à définir en fonction des projets, est employée à la résidence de création proprement dite. Les logements nécessités par la résidence seront intégralement pris en charge et les transports feront l'objet d'une prise en charge plafonnée.

La possibilité et les conditions de la cession seront négociées à l'issue de la résidence entre le Résident, les lieux d'accueil et Nos lieux communs.

Chaque projet labellisé *Nos Lieux Communs* bénéficie d'une attention particulière de la part du réseau dans ses supports de communication ainsi que ceux propres aux structures d'accueil.

Nos Lieux Communs se réserve la possibilité d'allouer une enveloppe à un ou plusieurs projets selon la nature et la qualité de ceux-ci et selon sa capacité financière.

## COMMENT PARTICIPER ?

Chaque candidat doit faire parvenir par mail toutes les informations concernant son projet (CV des intervenants, présentation de l'artiste ou de la structure de production (5 pages), description du projet et de ses enjeux (2 feuillets maxi), budget prévisionnel avec mention de partenaires éventuelles, visuels et liens) à l'adresse suivante :

**[nlc.nomades@gmail.com](mailto:nlc.nomades@gmail.com)**

## COMPOSITION DU JURY ET MODE DE SÉLECTION

Le jury de sélection est composé d'un représentant de chacune des structures membres de Nos Lieux Communs. Les délibérations du jury ne sont pas tenues à communication.

<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>
--------------------------------

Lancement de l'appel à projet : **15 décembre 2015**

Date limite de dépôt des dossiers : **31 janvier 2016**

Les candidats seront informés au plus tard au **31 mars 2016**.

Période de résidence : mai 2016 – septembre 2017

Période de diffusion : juin 2017 – septembre 2017